

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013

### PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint
	BRINGARD	Roger	Adjoint
	DREYER	Véronique	conseillère
	JAEGY	Sébastien	conseiller
	ERNY	Michel	conseiller
	LERCH	Christophe	conseiller
	BRETA	Christian	conseiller
	COMPERE	Jean-François	conseiller
Mmes	ROTHRA	Marie-Jeanne	conseillère
	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 8 novembre
2. Subvention exceptionnelle pour l'école
3. Modification des lignes budgétaires
4. Investissement 2014 : autorisation de dépenses avant le vote du budget 2014
5. Divers

#### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 NOVEMBRE**

Avant de demander l'approbation du compte-rendu de la réunion du 8 novembre, Monsieur le Maire donne des explications complémentaires au sujet du point 3 de cette réunion. En effet, la révision des loyers pour 2014 est basée sur l'indice officiel de références des loyers pour le calcul du loyer de la maison forestière ainsi que pour la maison communale n° 58 rue Principale.

Par contre, la révision du loyer concernant le pylône ITAS TIM (réception de la TNT au Bielacker) est basée sur l'indice officiel de la construction.

Après avoir donné ces explications complémentaires, le compte-rendu du 8 novembre est approuvé à l'unanimité.

#### **2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA SORTIE CLASSE VERTE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

17 élèves de l'école primaire ont participé à une classe verte au mois de juin 2013. Le coût de cette sortie par élève est de 200 €. Le financement a été assuré par :

- une participation de la CAF ;
- une participation des parents ;
- une participation de la coopérative scolaire suite à plusieurs actions organisées par la Directrice Mme Diemunsch avec le support des parents d'élève.

Pour finaliser ce financement une participation de 50 € par élève est demandée à la commune, soit 850 €.

Le conseil municipal reconnaît que la commune fait beaucoup d'efforts financiers pour les écoles et leur fonctionnement, mais hormis les activités scolaires ou périscolaires, la commune n'engage pas de dépense pour les jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, approuve à l'unanimité le versement de cette subvention de 850 €.

#### **3. MODIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes sur le budget principal :

- |            |         |
|------------|---------|
| - chap. 11 | - 200.- |
| - chap. 65 | + 200.- |

#### **4. INVESTISSEMENT 2014 : AUTORISATION DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Préalablement au vote du budget primitif 2014, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2013.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2014, et de pouvoir faire face à une dépenses d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013 (crédits inscrits au budget 2013 : 122 900 €)

A savoir :

- chapitre 21 : 10 000.-
- chapitre 23 : 112 900.-

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2014.

## 5. DIVERS

L'ONF demande l'accord pour dorénavant façonner le bois d'affouage en ballot d'un stère qui sera réalisé mécaniquement. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Bois industriel en long : le conseil municipal décide de limiter le prix de vente de ces bois à 41 €/m<sup>3</sup> pour les acheteurs citoyens de Mitzach et des villages voisins. Le prix marché sera appliqué à tout autre acheteur.

Gestion des tombes du cimetière : il y a de plus en plus de tombes délaissées dans notre cimetière. Après un inventaire complet des tombes réalisé par MM. Guillemain Pierre et Compère Jean-François, la commune a engagé une procédure de reprise pour les tombes délaissées. Depuis le 1er novembre 2013, un état d'abandon est notifiée sur chaque tombe délaissée. Les descendants peuvent se signaler en mairie pour prolonger la concession ou la dénoncer. Dans tous les cas, après 3 ans, soit au 1er novembre 2016, la commune décidera la reprise de la tombe.

Remerciements :

- Club Vosgien
- Cadotière de Saint-Amarin
- Mme et M. Hagenbach pour la fête des personnes âgées

La séance est levée à 21h00.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	
BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
DREYER	Véronique	Conseillère Municipale	
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	
BRETA	Christian	Conseiller Municipal	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	

--	--	--	--